



## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de Montpreveyres du 7 octobre 2021

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

Madame la Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

### 1. Appel

Excusés	Non-excusés
Bridel Vanessa Villet Mathieu Staub Christophe	Kolly André

La Présidente procède à l'assermentation de Mme Marina Bezençon, M. Jacques Chappuis, M. Thierry Ruch et M. Nicolas Saugy.

Présents : 28	Excusés : 3	Non-excusés : 1	Total : 32
---------------	-------------	-----------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°09/2021 – concernant la délégation de compétence du Conseil général à la Municipalité (autorisations générales) pour la législature 2021-2026
6. Préavis n°10/2021 – Taux d'imposition pour l'année 2022
7. Préavis n°11/2021 – Demande de crédit extrabudgétaire de FR. 31'800.- pour la sécurisation des locaux existants du rez-de-chaussée et étage du bâtiment communal du collège sis chemin de la Rochette 2
8. Rapport préavis n°12/2021 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. Camille Dewarrat « Modification de la durée de stationnement de 2 places sur la rue du Village »
9. Nomination d'une commission thématique d'urbanisme de 7 membres pour la législature 2021-2026. (Art.40<sup>4</sup> LC et ART. 36<sup>f.4</sup> Règlement du CG)
10. Décision du conseil général sur l'envoi des documents par voie électronique
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Il est accepté avec les modifications suivantes :

**Page 3** : Mme Brigitte Gremillet demande de corriger : (...) ces réserves correspondent à une écriture comptable **et non pas** de l'argent que l'on a sur un compte.

La Présidente mentionne que l'annexe n'est pas tamponnée ni signée. Le document original (indemnités du conseil pour 2021-2026) peut être consulté sur le site de la commune. Elle s'en excuse.

La Présidente passe au vote.

Résultats : 27 **Accepté : 25** Refusé : 0 Abstentions : 2

La Présidente ne vote pas.

Le procès-verbal est accepté tel que modifié.

### 3. Communications de la Présidente

Diverses communications et rappels en ce début de législature.

1) En ce qui concerne les convocations des commissions ad hoc, le projet est que tout le monde soit convoqué à tour de rôle avant d'être convoqué une seconde fois. Ne seront pas convoqués les membres de la commission des finances, qui œuvrent quasiment pour toutes les séances du Conseil ainsi que les membres de la commission de gestion au cours du premier semestre de l'année civile.

2) Le souhait est de recevoir dans les meilleurs délais les rapports des commissions. Les rapports de la CoFin pour le budget et de la CoGest pour les comptes et la gestion pourraient ainsi être mis à disposition des membres avant la séance.

3) Le lien : <https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire> permet d'avoir des renseignements complémentaires en matière de gestion d'une commune.

4) Pour les prises de parole dans les discussions, il est souhaité que les membres demandent la parole à la Présidente à tour de rôle et émettent, dans la mesure du possible, leurs questions en début de discussion pour que la Municipalité puisse donner des réponses complètes.

### 4. Communications de la Municipalité

#### M. Philippe Thévoz:

M. Philippe Thévoz excuse l'absence de son collègue M. Mathieu Villet qui a dû se faire hospitaliser d'urgence et qui doit rester alité pour plusieurs jours.

Le questionnaire consultatif reçu à l'entrée regroupe une liste de thèmes que la municipalité tient à cœur de développer durant la législature. M. Philippe Thévoz remercie d'ores et déjà tout ceux qui participent à cette enquête. Ce questionnaire est à déposer à la fin du Conseil ou à l'administration communale.

Suite de la démission de Mme Layla Staub pour des raisons de santé, une redistribution des dicastères a eu lieu provisoirement jusqu'à l'élection qui a lieu le 28 novembre. Des encouragements sont faits à toute personne intéressée à déposer sa candidature avant le 18 octobre à 12h00 à l'administration communale, spécialement ouverte ce jour-là.

Deux importants dossiers concernant notre commune doivent être corrigés :

- Une correction demandée par le DGE doit être apportée au PGA que le conseil avait pourtant accepté. Mme Carol Gachet va en parler.
- La DGMR demande à ce que l'entier du projet de sécurisation de la route du Riau soit préalablement validé par le Conseil général, question de procédure. La Municipalité va revenir vers le Conseil en mars au plus tard sur ce projet et profitera de demander le financement de la deuxième partie des travaux puisque la première a été acceptée lors d'un précédent conseil.

L'entreprise Camandona est intervenue sur les routes pour corriger certaines malfaçons constatées moins d'une année après des travaux de réfection entrepris sur la route du Village. Certaines grilles et autres couvercles de chambre dans tout le village ont été remis à niveau pour épargner la lame à neige, voire les amortisseurs des voitures à certaines endroits.

Une procédure simplifiée convenue avec la commission des finances pour la législature en cours dans le cas de travaux urgents extrabudgétaire a été mise sur pied. Pour éviter de venir devant le Conseil général avec un préavis pour valider une dépense urgente inévitable qui reste dans le cadre de la délégation de compétences, la Municipalité et la commission des finances ont décidé de procéder de la manière suivante : l'information est donnée à la commission des finances ainsi qu'au Conseil général avant que la dépense ne soit validée dans le cadre de la validation des comptes annuels.

Un exemple est fait avec le remplacement urgent d'une pompe de relevage des eaux usées près de la Cure s'élevant à CHF 7'080.-. M. Claude Küng en dira davantage. La commission des finances a été

informée ainsi que le conseil général aujourd'hui. Cette dépense extrabudgétaire fera l'objet d'une mention particulière dans le rapport des comptes 2021.

**Mme Carol Gachet :**

Lors de la précédente législature, la municipalité et particulièrement M. Jacques Chappuis, ex-syndic, a œuvré assidument pour que ce PGA puisse être finalisé avant la fin de la législature. Suite au préavis favorable accordé oralement par M. Pierre Imhof Directeur Général de la DGTL, le Conseil général de Montpreveyres, dans sa séance du 18 mars 2021, a pris connaissance de tout le travail fourni et a levé les oppositions.

Le 20 juillet, la DGTL confirme que l'ensemble des documents présentés au canton avaient reçu l'approbation des différents services, excepté deux.

Le 27 juillet, la Direction générale de l'environnement, bruit, air, climat et risques technologiques (DGE—ARC) met en évidence une irrégularité dans l'attribution des zones de sensibilité au bruit sur les plans au centre du Village.

Après analyse, le bureau partenaire ABA a reconnu qu'une erreur a été faite et a proposé d'y remédier.

La prochaine étape est la mise à l'enquête de 30 jours au pilier public, puis la deuxième est une nouvelle approbation par le Conseil général lors de la séance en décembre, et la dernière étape est d'obtenir de la part de la DGTL une adoption partielle du PGA car des oppositions sont en cours.

Suite à l'assemblée générale du réseau APERO, une présentation sera faite l'année prochaine. Le réseau est à la recherche d'accueillantes en milieu familial car il y a encore beaucoup de parents sur liste d'attente. De plus, les prix vont augmenter dans les années à venir.

**Mme Carol Gachet fait part des communications de M. Mathieu Villet :**

*Comme l'a relevé Monsieur le Syndic, vous aurez remarqué le coup de pinceau donné à notre grande salle. Des couleurs sobres et claires ont été choisies et nous espérons que vous apprécierez ce nouveau cadre. Ces travaux s'inscrivent dans une volonté de la Municipalité de valoriser le patrimoine immobilier de la Commune. Notre village dispose de plusieurs immeubles qui présentent un bon potentiel d'amélioration tant au niveau des revenus à en tirer que d'une certaine plus-value pour la population. Ces travaux entrent donc dans cette perspective.*

*Aujourd'hui, la grande salle est principalement utilisée par trois acteurs : le Théâtre de l'ouvre-boîte, l'école de cirque et le groupe de fitness. Mais il faut savoir que les charges d'exploitation du bâtiment sont bien plus élevées que les revenus. Afin de renverser cette tendance, la Municipalité a décidé d'entreprendre quelques travaux de remise à niveau de la salle (peinture, meuble beamer, cuisine avec bouilloire, micro-onde etc.), avec des investissements minimums, afin d'attirer de nouvelles réservations, entre autres durant la journée, comme des cours ou des séminaires. Nous travaillons actuellement avec tous les acteurs de la salle pour réfléchir à l'amélioration de son utilisation et de son exploitation.*

*Certaines adaptations sont nécessaires, y compris tarifaires. Bien entendu, la gratuité ou les prix préférentiels seront maintenus pour les habitants du village et les sociétés locales.*

*Vous aurez aussi remarqué l'arrivée d'un nouvel acteur culinaire sur le territoire communal :*

*Le foodtruck (« camion-restaurant ») « BBQ Ground » qui s'est installé sur le côté de l'ancienne laiterie. L'entreprise propose des mets à l'emporter de type burgers et hot dogs à base de produits locaux, comme la viande qui est prise à la Ferme du Nord à Ferlens. Un contrat de location a été signé avec l'entreprise au mois de juillet. Il comprend un temps d'essai puis un renouvellement annuel du bail. L'entreprise se partage actuellement entre Montpreveyres, du lundi au mercredi, et Châtillens, les jeudi et vendredi. Mais elle est aussi souvent appelée pour des événements extérieurs, notamment les week-ends. Elle se plaît bien à Montpreveyres et il n'est pas impossible qu'elle décide de rester la semaine chez nous. La Municipalité se réjouit de poursuivre cette collaboration qui permet à la population*

*d'accéder à un service de restauration au sein même du village et qui engendre un revenu locatif supplémentaire pour la Commune.*

*Le voisinage a été contacté par nos soins avant l'installation du foodtruck afin de prévenir tout dérangement. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons recueilli que des remarques positives.*

*Enfin, comme vous avez pu le constater avec la présentation du préavis de ce jour, nous sommes heureux de vous annoncer le début de l'École du Potier dans notre ancien collège.*

*Un bail commercial à 6 ans a été signé par la précédente Municipalité afin d'occuper ces locaux restés vides durant de long mois.*

*L'École du Potier est une institution privée basée sur des valeurs chrétiennes et dont la pédagogie s'inspire principalement des concepts Montessori. Suivant le plan d'étude Romand (PER) de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin, les enfants suivent une instruction alternative au circuit de l'école publique mais donnant accès aux mêmes débouchés.*

*L'École du Potier se montre très active dans son développement et la collaboration est particulièrement agréable. La Municipalité se réjouit de la poursuite de ce projet qui représente, ici aussi, un nouveau service à disposition de la population et des revenus locatifs bienvenus pour la Commune.*

#### **M. Claude Küng :**

Le 5 août, la station de relevage des eaux usées à la Cure s'est mise en mode alarme. La pompe était hors-service à cause d'un corps étranger ce qui a endommagé les pâles de la pompe. Elle a dû être remplacée. Les coûts se sont élevés à CHF 7'080.30.-.

Le 14 septembre, une deuxième panne est survenue à cause de couches, lingettes introduites dans les WC. L'employé communal a fait le nécessaire.

Un problème a été constaté avec les intempéries. L'eau de surface rentre dans la station de relevage et déborde à l'extérieur car la chambre n'est pas hermétique. Pour le corriger, un préavis vous sera présenté lors du prochain conseil sur le fait de mettre à l'extérieur le tableau électrique qui se trouve aujourd'hui à l'intérieur de la station.

Une importante fuite d'eau a été constatée sur une parcelle de La Combe le 12 août. Les entreprises Delessert et Lodovici sont intervenues difficilement à cause des nombreux tuyaux de la Romandie Énergie, Swisscom qui passent en dessus de la conduite d'eau.

L'origine de la fuite est dû à la prise d'eau qui est défectueuses. Selon le rapport de l'entreprise LODOVICI SA, la selle du collier de prise électrosoudable a mal été posée, ce qui a provoqué la fuite.

Sur cette base, la Municipalité va entreprendre des démarches auprès de l'entreprise ayant posé le réseau d'eau à l'époque dans ce quartier.

Le SIEMV va rejoindre les Eaux usées de la Moyenne Broye (EMB) d'ici 2026. Dans le règlement du SIEMV, il est notifié que si une conduite d'une commune voisine emprunte une conduite de notre commune, cette dernière peut être reprise par le SIEMV. Les exigences pour l'intercommunale sont de reprendre une conduite en bon état n'ayant pas d'eaux parasites, c'est pourquoi le curage a été effectué à l'aide de caméras par l'entreprise spécialisée Liaudet Pial, ce qui a généré un préavis lors du dernier conseil.

Le résultat est qu'une partie de la conduite reliant la station de relevage de Moillebaudin à la déchetterie nécessite des travaux. Le tronçon le plus problématique s'étend sous la route du Village depuis l'ancienne laiterie jusqu'en face du bâtiment qui abrite l'entreprise Graf.

Lors de la séance 23 septembre, le SIEMV a accepté que la commune de Montpreveyres puisse réfectionner le tronçon ancienne laiterie – bâtiment Graf lors des futurs travaux de réfection de la route du Village. Par contre, pour que l'intercommunale puisse reprendre cette conduite, il est



impératif d'intervenir pour évacuer les racines dans la conduite, ce travail demande l'intervention d'une entreprise spécialisée équipée d'un robot fraiseur.

Pour votre information, lorsque la conduite sera reprise par l'intercommunale, son entretien sera entièrement à la charge du SIEMV, futur EMB. La station de relevage de Moille-Baudin sera aussi reprise par le SIEMV.

Le dicastère 46 Réseau d'égouts, d'épuration fait partie des centres budgétaires autofinancés, alimentés par des recettes affectées. Notre commune perçoit ainsi des taxes qui doivent couvrir les charges de ce dicastère. Lors des dix dernières années, seule l'année 2017 a dégagé un bénéfice de CHF 1'697.48. Lors de l'établissement du budget 2021, la Municipalité a revu à la hausse ces taxes afin de se rapprocher de l'équilibre. Selon l'état des charges et des produits au 30 septembre, nous prévoyons toujours une perte de l'ordre de CHF 10 000.-. De nouveaux investissements pour rénover les infrastructures et lutter contre les eaux parasites vont devoir être effectués dès l'année prochaine, et ils impacteront les charges d'amortissement pour les années à venir. Afin de pérenniser ce dicastère à long terme, nous prévoyons une nouvelle hausse des taxes affectées aux réseaux d'égouts et à l'épuration lors de l'établissement du budget 2022.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Michel Jaquier questionne la Municipalité sur les frais occasionnés par ABA partenaire à cause de leur mauvais travail.

Mme Carol Gachet répond que toutes les dépenses inhérentes à cette erreur sont comptabilisées, que ce soit les frais occasionnés par l'envoi des timbres aux riverains et les heures de travail passées à la Municipalité. La Municipalité va faire en sorte qu'ABA ne facture pas ce travail et qu'il déduise les frais supplémentaires sur les prochaines factures.

La Présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

#### **5. Préavis n°09/2021 – concernant la délégation de compétence du Conseil général à la Municipalité (autorisations générales) pour la législature 2021-2026**

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Fabrice Weber lit le rapport de la commission des finances. Celle-ci relève 2 changements notables par rapport à la précédente législature, à savoir :

- Un relèvement de CHF 5'000.- pour les engagements liés à des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, fixant la limite à CHF 20'000.- par cas.
- La mise en place d'une ligne de crédit de CHF 300'000.- pour, cette fois-ci, l'ensemble de la législature afin d'assurer le fonds de roulement de la commune.

La commission des finances propose au conseil d'approuver les délégations de compétence proposées à la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mauro Re demande une précision de l'alinéa 11. Il ne comprend pas bien la terminologie. Le sens n'est pas clair pour lui : « l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge) (...) ». Cette partie veut dire pour lui que l'on accepterait sous réserve qu'ils aient justement une condition ou une charge. Selon lui, c'est plutôt l'inverse. S'il n'y a pas de conditions, il n'y a pas de charge, c'est plus facile à accepter que s'il y a des conditions et des charges liées.

Mme la Présidente demande si c'est la double négation qui est problématique pour M. Mauro Re qui lui répond que oui. Elle demande si la Municipalité comprend de la même manière cette double négation.

M. Philippe Thévoz répond que le sens est que les legs ne doivent pas être affecté de conditions ni de charges pour être acceptés.

M. Mauro Re demande qu'on enlève le « sauf ».

Mme la Présidente corrige l'alinéa 11 et remplace *sauf* par *si*, ce qui donne : « l'acceptation de legs et de donations (s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi l'acceptation (...).

Puis elle demande à la Municipalité de prendre acte de cette correction.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

*Résultat : 27    **Accepté : 26**    Refusé : 0    Abstention : 1*

*La Présidente ne vote pas.* Le préavis est accepté avec 26 voix.

#### **6. Préavis n°10/2021 – Taux d'imposition pour l'année 2022**

Personne ne demande la lecture du préavis. M. Fabrice Weber lit le rapport de la commission des finances. Celle-ci relève que sur la base de la situation financière actuelle de la commune, des liquidités communales à hauteur de CHF 30'000.- en septembre 2021, d'un retour à la normale des rentrées fiscales, d'une augmentation prévisible des coûts aux transports publics et aux frais de fonctionnement de l'ASIJ et de l'APERO, la municipalité propose de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel, respectivement à 75.5%.

La commission des finances invite le conseil à valider le taux d'imposition, maintenu à 75.5% pour l'année 2022.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après lecture des conclusions.

*Résultat : 27    **Accepté : 25**    Refusé : 0    Abstention : 2*

*La Présidente ne vote pas.*

Le préavis est accepté avec 25 voix.

#### **7. Préavis n°11/2021 – Demande de crédit extrabudgétaire de FR. 31'800.- pour la sécurisation des locaux existants du rez-de-chaussée et étage du bâtiment communal du collège sis chemin de la Rochette 2**

Personne ne demande la lecture du préavis. M. Fabrice Weber lit le rapport de la commission des finances. Celle-ci rapporte que suite à l'arrivée de l'École privée du Potier en août 2021 dans les locaux de l'ancien Collège, quelques travaux de remise en état sont nécessaires afin d'assurer la sécurité du bâtiment et le respect des normes actuelles en vigueur pour l'accueil des enfants. Ces travaux devisés à CHF 31'800.- peuvent être payés directement par le compte de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'amortissement prévu. Certains travaux légers ont déjà été engagés.

La commission des finances invite le conseil à valider la demande de crédit complémentaire de CHF 31'800.-, financée par la trésorerie courante.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

*Résultat : 27    **Accepté : 26**    Refusé : 0    Abstention : 1*

*La Présidente ne vote pas.*

Le préavis est accepté avec 26 voix.

#### **8. Rapport préavis n°12/2021 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. Camille Dewarrat « Modification de la durée de stationnement de 2 places sur la rue du Village »**

Personne ne demande la lecture du préavis. M. Jérémy Cloux lit le rapport de la commission ad hoc Celle-ci relève l'effort consenti par la Municipalité pour trouver des solutions. Elle relève également que le stationnement de véhicules volumineux, gênant la visibilité, a fortement diminué.

La commission ad hoc invite le conseil à valider la réponse de la Municipalité au postulat de M. Camille Dewarrat sur la modification de la durée de stationnement de 2 places sur la rue du Village

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jacques Chappuis demande à la Municipalité de contrôler dans les mesures complémentaires et demander au propriétaire de la parcelle 1035 si c'est bien le numéro de parcelle car il doute que l'on ait des parcelles qui ont ces chiffres-là. Selon lui, il s'agit de la parcelle 35.

M. Philippe Thévoz confirme qu'il s'agit bien de la parcelle 35 et non de la 1035.

La Municipalité prend acte de cette correction à apporter à la page 2 l'avant dernier alinéa.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

*Résultat : 27    **Accepté : 24**    Refusé : 0    Abstention : 3*

*La Présidente ne vote pas.*

Le préavis est accepté avec 24 voix.

#### **9. Nomination d'une commission thématique d'urbanisme de 7 membres pour la législature 2021-2026. (Art.40<sup>4</sup> LC et ART. 36<sup>f,4</sup> Règlement du CG)**

La Présidente présente le projet de créer une commission de l'urbanisme et lit dans le règlement du conseil général l'Art.36b.

Mme Carol Gachet apporte des précisions concernant cette commission d'urbanisme. Comme le PGA va bientôt aboutir, il y a un nombre important de constructions qui vont avoir lieu dans les 5 prochaines années. Les thématiques de la mobilité, de la construction et des routes vont être importantes dans cette législature. L'idée est de nommer une commission d'urbanisme pour qu'elle puisse suivre ces différentes thématiques et d'éviter de devoir nommer des différentes commissions pour chaque préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Christina Zimmermann aimerait connaître l'investissement en temps demandé par cette commission.

Mme Carol Gachet répond que la première année, le nombre de séances devrait s'élever à 4 environ, puis les années suivantes, en fonction des projets à traiter en parallèle, le nombre de séances devrait augmenter et tourner autour de 6 à 8 par année. Elle précise que c'est pour cette raison qu'il faut élire une commission avec des membres permanents pour une année.

M. Jacques Chappuis souhaite savoir le rôle de la commission par rapport aux constructions, parce que c'est au Municipal responsable de suivre les chantiers. Quel rôle aura la commission dans ce cas-là ?

M. Jacques Chappuis précise que c'est un problème de compétences. Une commission d'urbanisme ne doit pas traiter un projet de construction. C'est à la Municipalité de le faire.

M. Jean-Marc Ruiz précise que Montpreveyres n'est pas une commune urbaine, mais rurale. On devrait parler de thématique rurale plutôt que d'urbanisme.

Mme Carol Gachet répond à M. Jacques Chappuis en précisant que c'est la terminologie qui nous parle de construction. La commission de l'urbanisme ne va pas se prononcer sur la validité ou non d'un permis de construire, toutefois pour toute construction, cela va impliquer les changements au niveau du nombre d'habitants, de la circulation (parking) et l'évacuation des déchets. La commission va se prononcer sur ces éléments-là. Quand il y a eu la discussion au Conseil général par rapport à l'aménagement des arrêts de bus, cela a amené beaucoup de discussions. L'idée est d'avoir une cellule qui pré-réfléchit à cette problématique pour aider la Municipalité qui établit les préavis et donner un éclairage à l'assemblée.

Mme Martine Borgeaud précise que dans l'exemple cité, l'idée est d'avoir des personnes plus avisées pour répondre à cette problématique au lieu de nommer des commissions ad hoc.

M. Philippe Thévoz ajoute que cela permet d'avoir un suivi au niveau du Conseil par rapport au progrès que l'on a dans la gestion de la mobilité dans la commune. C'est la gestion de la mobilité, la gestion des aménagements nécessaires, de trouver des solutions qui soient adaptés à notre village. C'est dans cette réflexion-là que la Municipalité souhaite être accompagnée.

Mme Carol Gachet relève qu'il y a sur une parcelle communale un projet de construction pour un bâtiment communal. Pour l'instant, il n'existe pas un projet précis. La commune a une parcelle et il faut en faire quelque chose. Elle a 5-7 ans pour se décider. Sur ce projet, la Municipalité a notamment besoin de soutien et d'aide. Au lieu d'avoir des commissions ad hoc au coup par coup pour les projets, avoir une commission permet d'avoir un suivi et une vision d'ensemble.

La Présidente clôt la discussion et demande aux personnes intéressées à se manifester. 11 personnes se proposent pour faire partie de la commission :

1. Eric Dewarrat
2. Christina Zimmermann
3. Nathalie Langlois
4. Mauro Re
5. Jacques Chappuis
6. François Villars
7. Cloux Gilles
8. Nicolas Saugy
9. Thierry Ruch
10. Jessica MellioRET
11. Isabelle Mermoud

Les membres du conseil sont invités à voter pour 7 personnes chacun.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

La séance est suspendue à 22h00 pour le dépouillement.

La séance reprend à 22h15.

La Présidente annonce les résultats :

- |                             |         |
|-----------------------------|---------|
| 1. Mme Isabelle Mermoud     | 25 voix |
| 2. M. Gilles Cloux          | 24 voix |
| 3. Mme Jessica MellioRET    | 23 voix |
| 4. M. Thierry Ruch          | 20 voix |
| 5. Mme Christina Zimmermann | 18 voix |
| 6. Mme Nathalie Langlois    | 17 voix |
| 7. M. Nicolas Saugy         | 15 voix |
| 8. M. Eric Dewarrat         | 14 voix |
| 9. M. Jacques Chappuis      | 13 voix |
| 10. M. François Villars     | 11 voix |
| 11. M. Mauro Re             | 8 voix  |

La majorité absolue étant de 15, les 7 premiers membres sont élus au premier tour.

M. Nicolas Saugy demande s'il est nécessaire élire des suppléants et suggère de mettre les candidats non-élus aux places de suppléants.

Mme Martine Borgeaud relève que c'est une bonne idée. Renseignements seront pris.



## 10. Décision du conseil général sur l'envoi des documents par voie électronique

La Présidente présente le projet. Lors de la législature précédente, la question de l'envoi des documents par voie électronique a été évoquée plusieurs fois. Les préavis représentent une masse de papier importante. L'Art. 45 du Conseil général précise que la convocation doit être expédiée dans les plus brefs délais, amis au moins cinq jours à l'avance, affichée au pilier public et contenir l'ordre du jour.

Ce qui sous-entend que la proposition est la suivante : l'envoi par courrier contenant l'ordre du jour est maintenu dans tous les cas car cela fait partie du règlement. Les préavis et autres documents seraient adressés par mail. Ils seraient aussi consultables sur le site de la commune dès l'envoi des convocations, ce qui est déjà le cas. Un membre qui souhaite recevoir les documents version papier avec la convocation peut continuer à les obtenir.

Mme la Présidente demande un vote pour savoir si le conseil est d'accord d'entrer en matière.

La Présidente passe au vote.

*Résultat : 27    **Accepté : 23**    Refusé : 2    Abstention : 2*

*La Présidente ne vote pas.*

L'entrée en matière est acceptée avec 23 voix.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Nicolas Saugy s'interroge sur la sécurité des préavis qui est laissé en libre accès sur le site de la commune. Il demande si c'est sur une période limitée ou sur une longue durée. Pouvoir consulter les préavis en libre accès sur le site le surprend.

Mme la Présidente répond que c'est le cas depuis longtemps. Dès l'envoi des convocations, les préavis sont visibles sur le site. Tous les citoyens de la commune doivent pouvoir consulter les préavis.

M. Nicolas Saugy demande si les préavis restent consultables même après la séance du Conseil général.

Mme la Présidente répond que les préavis ne sont pas retirés et que les extraits y figurent aussi. Il y a toujours les documents du Conseil approuvés qui restent.

M. Nicolas Saugy ajoute qu'il avait compris que le préavis sur le PGA avait été mis exceptionnellement sur le site par ce que c'était un gros dossier avec beaucoup d'éléments à consulter. Il comprend tout à fait les raisons de le mettre sur le site, par contre le dossier avec toutes les annexes, les références et les lettres d'avocats qui reste sur le site, le surprend.

La Municipalité prend note et transmettra cette remarque à la greffe municipale.

M. Michel Jaquier ajoute que les documents de travail sont confidentiels et ne devraient pas être consultables.

Mme la Présidente rappelle que les préavis sont mis dès que les convocations ont été envoyées et pas avant.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote.

*Résultats : 27    **Accepté : 23**    Refusé : 1    Abstentions : 3*

*La Présidente ne vote pas.*

La décision est acceptée avec 23 voix.

La Présidente demande aux conseillers de remplir un coupon pour que les conseillers indiquent leur choix quant au mode de réception des documents souhaité. Les scrutateurs distribuent les coupons.

## Divers et propositions individuelles

La Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil général a lieu le jeudi 9 décembre 2021.

Concernant les élections complémentaires de la Municipalité du 28 novembre 2021, les horaires de la journée ont été transmis aux habitants. Le lieu où se déroulera ces élections n'a pas encore été défini. Elle rappelle que le dépôt des listes est à effectuer jusqu'au lundi 18 octobre à 12h00.

M. François Villars demande, aux vues des attaques informatiques multiples ces derniers temps, si la Municipalité est à l'aise, si elle connaît les mesures de sécurité, si elle a pris des mesures et où elle en est à ce sujet.

M. Philippe Thévoz répond qu'ils sont au courant que la commune de Rolle a subi une grosse attaque informatique. La Municipalité est en train de se renseigner pour voir comment se protéger au mieux, mais c'est un sujet difficile. Beaucoup d'entreprises se mettent en avant pour proposer des solutions. La Municipalité réfléchit pour trouver la solution la plus performante pour nous protéger.

M. Denis Pichonnat, délégué à l'association CCSPA transmet son rapport : Il a participé à la séance du 23 juin à Moudon. Les comptes 2020 ont montré un bénéfice de CHF 33'797.20.-. L'association se porte bien. Il a été traité 455 vaches génisses, 1991 veaux, 672 porcs et environ 200 tonnes de déchets carnés. Les recettes vont augmenter de CHF 12'574.-. Le budget 2020 a été accepté avec un bénéfice de CHF 17'111.-. Les travaux électriques sont terminés avec la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment. L'association cherche des remplaçants pour les vacances ou pour maladie. La mise en place de la nouvelle législature 2021-2026 a été faite le 29 septembre à Boulens. La commune de Montpreveyres est nommée à la commission de gestion. Il a été suivi d'une séance où le plafond d'endettement a été fixé à CHF 250'000.-. Une commission technique a été nommée pour la législature. La prochaine assemblée devrait avoir lieu à Montpreveyres si la situation Covid le permet. Les travaux de la villa de fonction sont à prévoir pour 2022 dès que l'ancien locataire sera parti fin 2021. Il remercie la Municipalité de lui transmettre les convocations.

M. Jérémy Cloux mentionne les personnes non-excuses et évoque un possible problème de quorum qui pourrait survenir. Il évoque l'exemple d'un voisin qui avait reçu une lettre après deux séances où il ne s'était pas excusé.

Mme La Présidente répond effectivement que 5 personnes ont reçu une lettre en janvier 2019.

M. Jérémy Cloux demande si c'est possible de radier les membres qui ne viennent plus au bout de 3 à 4 fois.

Mme La Présidente répond que cela avait déjà été évoqué. L'exclusion peut être prévue si c'est précisé dans le règlement, mais dans le nôtre, il n'y a rien. Jusqu'à maintenant, le quorum a toujours été atteint. Tout le monde est invité à s'excuser.

Mme Christina Zimmermann demande si le quorum est atteint à la moitié et si les excusés font partie du quorum.

Mme la Présidente répond que pour atteindre le quorum, il faut avoir le tiers des personnes présentes.

Au nom de la Municipalité, M. Philippe Thévoz remercie les membres du Conseil général pour la confiance qu'ils leur portent, pour leur engagement et surtout pour l'intérêt qui a été porté à la commission de l'urbanisme. La Municipalité se réjouit de collaborer avec les membres du Conseil pour la commune. Malheureusement l'apéro ne peut avoir lieu, mais la Municipalité espère en organiser un à Noël. Il souhaite une bonne soirée.

Les scrutateurs ramassent les coupons réponses sur l'envoi des documents par voie électronique.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h40. La prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 9 décembre 2021.



Martine Borgeaud  
Présidente



Marion Villars  
Secrétaire